



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

association Hacavie

Question écrite n° 577

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de l'association loi 1901 Hacavie-Handicat. Cette association, issue du Nord-Pas-de-Calais œuvre depuis plus de vingt ans dans le domaine du handicap et est reconnue aujourd'hui nationalement et même à l'échelon européen. Elle est spécialisée dans l'information et le conseil sur les aides techniques qui peuvent être apportées aux personnes handicapées ou âgées dépendantes et est consultée régulièrement par les professionnels de santé, comme le confirment selon l'association « les cinq millions de connexions enregistrées sur huit ans sur le site et les quinze millions de documentations consultées ». Elle insiste sur les difficultés rencontrées dans le cadre de son fonctionnement du fait de la suppression de l'aide gouvernementale plus particulièrement la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) et précise qu'elle est la seule « des sept associations dont Hacavie fait partie dans le projet européen EASTIN à devoir supporter l'information sur l'aide technique au niveau le plus élevé sans aide de l'État ». Il lui demande les prolongements qu'elle entend apporter à ce dossier, à l'analyse des aides techniques, le problème de la dépendance et du handicap étant aujourd'hui au cœur des préoccupations.

Texte de la réponse

La création, au mois d'avril 2008, du portail de recherche www.aides-techniques-cnsa.fr par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en partenariat avec l'association Hacavie et deux autres producteurs de base de données spécialisées, la fondation Garches et le Centre d'études et recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH), a apporté une aide pratique et effective aux personnes handicapées et âgées, à leurs proches et au grand public, ainsi qu'aux professionnels de la compensation dans leur recherche d'information sur les aides techniques. Afin d'assurer la pérennité du site, il était prévu d'initier un travail collaboratif, avec les représentants des trois bases impliquées, en vue d'amélioration et de consolidation de ce dispositif, qui n'a malheureusement pas abouti. La CNSA s'est donc vue contrainte de mettre fin au contrat d'hébergement du site en juillet 2011. Depuis cette date, l'internaute est redirigé sur une page web l'informant de la cessation d'activité du site et lui indiquant les adresses directes des trois sites web où il pourra trouver les informations qu'il recherche. Convaincue qu'une information complète, fiable et compréhensible est nécessaire pour que les personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie recourent davantage et à bon escient, aux aides techniques de compensation, la CNSA entend poursuivre son action dans ce domaine en tirant partie des enseignements de cette expérience. Enfin, à l'initiative de son Conseil scientifique, le lancement des Centres d'expertises nationaux sur les aides techniques (CEN-AT) qui sont désormais tous opérationnels, contribuent à faire progresser l'élaboration de réponses plus adaptées et efficaces à ces besoins d'informations, en s'appuyant sur 5 thématiques jugées prioritaires ou particulièrement porteuses d'avenir que sont : la mobilité, la stimulation cognitive, les interfaces de communication, la robotique d'assistance, l'habitat et le logement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 577

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4290

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5923